

ASSEMBLÉE NATIONALE17 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° I-29

présenté par

M. Portier, Mme Corneloup, M. Liger, M. Boucard et M. Descoeur

ARTICLE 5

Supprimer les alinéas 32 à 38.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à maintenir les tarifs particuliers pour les biocarburants.